



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
10 mars 2015
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2015

1^{er}-12 juin 2015, New York

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Audit et contrôle internes

**Rapport d'activité pour 2014 du Groupe de
l'audit interne et des investigations du Bureau des
Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Résumé

Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) soumet au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Directeur exécutif de l'UNOPS, le présent rapport d'activité sur les services d'audit interne et d'investigation pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Conformément à la décision 2006/13 du Conseil d'administration, la réponse de la direction de l'UNOPS est présentée séparément.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera éventuellement :

- a) *Prendre note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2013;
- b) *Prendre note* des progrès accomplis dans la suite donnée aux recommandations d'audit, notamment celles qui datent de plus de 18 mois; et
- c) *Prendre note* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2014 (présenté en application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Attributions et fonctions du Groupe de l'audit interne et des investigations	3
III. Plan de travail annuel de l'audit interne approuvé pour 2014	4
IV. Faits marquants des activités d'audit en 2014.....	5
V. Cadre de responsabilisation de l'UNOPS	16
VI. Communication des rapports d'audit interne	16
VII. Services consultatifs	16
VIII. Investigations.....	17
IX. Récapitulatif de la suite donnée aux recommandations issues des audits internes.....	24
X. Questions opérationnelles.....	26
 <i>Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d'administration)</i>	
1. Unresolved audit recommendations issued more than 18 months before 31 December 2014	
2. Titles of all internal audit reports issued during the year 2014	
3. Strategy and Audit Advisory Committee – annual report 2014	
4. Reports issued by the Internal Audit and Investigation Group in 2014 relating to preliminary assessments or investigations which resulted in a finding of misconduct	

I. Introduction

1. Le Groupe de l'audit interne et des investigations a l'honneur de communiquer au Conseil d'administration son rapport annuel sur les activités d'audit et d'investigation du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. On y trouvera les précisions demandées par le Conseil d'administration dans ses décisions 2008/13 et 2012/18, à savoir : a) un tableau reprenant les recommandations d'audit non appliquées, ventilées par année et par catégorie; b) une explication concernant les constatations restées sans suite pendant 18 mois ou plus; c) les titres de tous les rapports d'audit interne publiés au cours de l'année.

2. Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations relève directement du Directeur exécutif de l'UNOPS, qu'il aide à s'acquitter de ses responsabilités. À cet égard, le Groupe fournit des services d'assurance, dispense des conseils, propose des améliorations et contribue à renforcer les systèmes de gestion, de contrôle et de gouvernance de l'UNOPS. Le Groupe a également pour objectif de promouvoir et d'appuyer la responsabilité par la conduite d'investigations lorsqu'il est fait état de violations des règles, règlements et directives administratives ou de politique générale applicables. De plus, il s'attache à aider la direction à appliquer les politiques et objectifs généraux que l'UNOPS a énoncés dans son plan stratégique pour 2014-2017 (DP/OPS/2013/3).

3. En 2014, le Groupe de l'audit interne et des investigations a continué d'avoir des échanges avec le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'UNOPS. Conformément à la décision 2008/37 du Conseil d'administration, le rapport annuel du Comité consultatif pour 2014 figure à l'annexe 3 du présent rapport.

II. Attributions et fonctions du Groupe de l'audit interne et des investigations

A. Mandat, fonctions et normes de travail

4. Le mandat, les fonctions et les normes de travail attachés à l'audit interne et aux investigations à l'UNOPS s'appuient sur le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'organisation, approuvés par le Directeur exécutif dans la Directive organisationnelle n° 3, telle que révisée et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Aux termes de l'article 6.01 :

Le Groupe de l'audit interne et des investigations mène en toute indépendance et objectivité des activités d'audit et de conseil conformes aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Il évalue la gouvernance, la gestion des risques et les mécanismes de contrôle, fait rapport sur ces sujets et contribue à l'amélioration des résultats en la matière.

5. Le Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes fournit les normes et les orientations auxquelles le Groupe de l'audit interne et des investigations se conforme pour toutes ses opérations.

6. Aux termes de l'article 6.02, en plus des services d'audit interne qu'il fournit à l'UNOPS, le Groupe est chargé d'évaluer les allégations faisant état de fraudes et

d'actes de corruption commis par des membres du personnel de l'UNOPS ou commis par d'autres au détriment l'UNOPS, et d'enquêter sur de telles affaires.

7. Le mandat, les attributions, les obligations, la responsabilité et les normes professionnelles du Groupe sont davantage précisés dans la Charte de l'audit interne approuvée par le Directeur exécutif et publiée sous la forme des directives suivantes : directive organisationnelle n° 25, révisée et entrée en vigueur le 9 décembre 2013; directive organisationnelle n° 2 (Cadre de responsabilisation et politiques de contrôle de l'UNOPS); directive organisationnelle n° 15 (Additif) (Structure mondiale de l'UNOPS); et directive organisationnelle n° 36 (Cadre juridique de l'UNOPS).

B. Coordination avec le Comité des commissaires aux comptes et autres organes de contrôle de l'ONU

8. Le Groupe de l'audit interne et des investigations a coordonné ses travaux d'audit interne en concertation avec le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, à qui il a communiqué ses résultats. Il a par ailleurs consulté le Comité dans le cadre de son processus de planification annuel.

9. Le Groupe a continué de coordonner ses activités en concertation avec le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, les représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies, les représentants des services d'investigation des Nations Unies et le Corps commun d'inspection.

III. Plan de travail annuel de l'audit interne approuvé pour 2014

10. Le plan de travail pour 2014 visait essentiellement à évaluer et à améliorer l'efficacité des processus d'évaluation des risques, de contrôle et de gouvernance et à fournir au Directeur exécutif l'assurance que les contrôles et les procédures internes fonctionnaient comme prévu. Il présentait dans le détail l'approche retenue pour la planification, les objectifs à atteindre, l'évaluation des risques, les domaines à examiner, la nature des services d'audit et le budget opérationnel.

A. Plan d'audit interne axé sur le risque

11. En matière d'audit, l'évaluation des risques consiste à détecter et à hiérarchiser les domaines d'audit susceptibles de présenter le plus de risque pour une organisation, généralement en se fondant sur le système de gestion du risque institué par la direction. Elle permet d'allouer les ressources disponibles aux fins de l'audit interne aux domaines les plus critiques pour la réalisation des objectifs de l'organisation. Le résultat est consigné dans un plan d'audit interne axé sur le risque.

12. Lors de l'élaboration de son plan de travail pour 2014, le Groupe de l'audit interne et des investigations a affiné le modèle d'évaluation des risques utilisé les années précédentes afin d'assurer la cohérence entre les priorités de l'audit interne et les objectifs de la direction de l'UNOPS. Le Groupe a recueilli des données

auprès de diverses sources internes et s'est également appuyé sur les composantes du système de gestion du risque instituées à l'article 4.01 du Règlement financier et dans les règles 104.01 et 104.02 de gestion financière de l'UNOPS. L'UNOPS a également mis en route un programme de gestion du risque institutionnel en vue d'améliorer, à l'échelle de l'organisation, les techniques de détection et d'atténuation des risques.

13. Le plan de travail pour 2014, fondé sur l'audit de l'évaluation des risques, tient compte de la dispersion géographique des opérations de l'UNOPS dans le monde et comprend à la fois des audits de conformité et des audits de gestion.

B. Mise en œuvre du plan de travail annuel

14. Tous les audits internes prévus pour 2014 ont été réalisés et les rapports finals ont été publiés en cours d'année (voir tableau 1 ci-après).

Tableau 1

Programme de travail 2014 : état d'avancement des projets au 31 décembre 2014

	<i>Audits internes du Groupe de l'audit interne et des investigations</i>	<i>Audits de projets</i>	Total
Nombre d'audits prévus en 2014	8	0*	8
Nombre total de rapports d'audit publiés	8	14	22
Nombre total d'audits reportés à 2015	Néant	Néant	Néant

* Les audits de projets sont réalisés à la demande des clients.

IV. Faits marquants des activités d'audit en 2014

15. Comme indiqué au tableau 1, en 2014, le Groupe de l'audit interne et des investigations a publié 22 rapports; en 2013, il en avait publié 21. Le nombre des rapports est fortement tributaire des demandes des clients et des obligations en matière d'établissement de rapports énoncées dans les accords de projet.

16. Ces rapports se classent en deux catégories, selon l'approche retenue :

a) Les audits internes, réalisés par le Groupe (8 rapports);

b) Les audits de projets, réalisés sous la supervision du Groupe par des cabinets d'audit ou des consultants pour donner suite aux prescriptions des projets (14 rapports).

17. Les 22 rapports d'audit de 2014 contenaient 110 recommandations, dont 82 avaient trait à des audits internes (tableau 3) et 28 à des audits de projet (tableau 6).

A. Audits internes réalisés directement par le Groupe de l'audit interne et des investigations

Rapports d'audit interne publiés

18. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, huit rapports d'audit interne ont été publiés par le Groupe de l'audit interne et des investigations et soumis au Directeur exécutif de l'UNOPS (voir tableau 2).

Tableau 2

Liste des rapports d'audit interne publiés par le Groupe de l'audit interne et des investigations en 2014

<i>Titre du rapport</i>	<i>Appréciation*</i>
Audit interne du Centre de projets de l'Éthiopie	Partiellement satisfaisant
Audit interne du Centre de projets de Panama	Satisfaisant
Audit interne du Centre de projets du Kenya	Satisfaisant
Audit interne du Centre de projets de Côte d'Ivoire	Partiellement satisfaisant
Audit interne du Centre de projets du Sri Lanka	Partiellement satisfaisant
Audit interne du Centre de projets du Cambodge	Satisfaisant
Audit interne des mesures de précaution prises lors de la vérification des antécédents des fournisseurs	Satisfaisant
Examen des services des états de paie, des prestations et des indemnités	Sans objet**

* Conformément aux définitions harmonisées adoptées par les services d'audit interne du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme alimentaire mondial (PAM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'UNOPS, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010 :

- L'appréciation « Satisfaisant » signifie que les processus de contrôles internes, de gouvernance et de gestion du risque sont dûment établis et fonctionnent bien. Il n'a été relevé aucun problème qui risque d'entraver la concrétisation des objectifs de l'entité auditée;
- L'appréciation « Partiellement satisfaisant » signifie que les processus de contrôles internes, de gouvernance et de gestion du risque sont généralement établis et fonctionnent, mais nécessitent des améliorations. Un ou plusieurs problèmes détectés risquent d'entraver la concrétisation des objectifs de l'entité auditée.

** Service de consultation effectué selon les procédures standard du Groupe, sans mention d'appréciation. Le rapport figure dans cette liste dans la mesure où il comporte des recommandations.

Analyse des recommandations d'audit interne formulées en 2014

19. Conformément à la décision 2008/13 du Conseil d'administration, le Groupe de l'audit interne et des investigations a analysé chacune des recommandations formulées en fonction de leur ordre d'importance et de leur fréquence d'apparition par domaine fonctionnel.

20. Le nombre de recommandations a diminué, passant de 87 en 2013 à 82 en 2014 et, de ce fait, le nombre moyen de recommandations par rapport d'audit a diminué, passant de 11 en 2013 à 10 en 2014. Ces tendances sont conformes à l'avis du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit selon lequel les audits internes doivent être axés sur les risques et les problèmes les plus importants.

Ordre d'importance des recommandations d'audit formulées par le Groupe de l'audit interne et des investigations

21. Sur les 82 recommandations formulées, 37 (45 %) sont considérées de grande importance¹ et 45 (35 %) de moyenne importance, comme l'indique le tableau 3. Les recommandations peu urgentes sont traitées au stade des travaux sur le terrain.

Tableau 3

Répartition par ordre d'importance des recommandations d'audit

Ordre d'importance	Nombre de recommandations			Pourcentage		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
De grande importance	59	52	37	33	60	45
De moyenne importance	121	35	45	67	40	55
Total	180	87	82	100	100	100

Fréquence des recommandations d'audit, par domaine fonctionnel

22. La figure 1 illustre la fréquence des recommandations d'audit, par domaine fonctionnel. La plupart des recommandations concernaient la gestion stratégique et le leadership (28 %), les achats (26 %), les finances (12 %), les ressources humaines (6 %), l'administration générale (4 %) et l'étude des contrats et des biens (1 %). On précisera que cette répartition par domaine fonctionnel résulte du champ de l'audit tel qu'il a été défini à l'issue de l'évaluation des risques effectuée pour chaque mission.

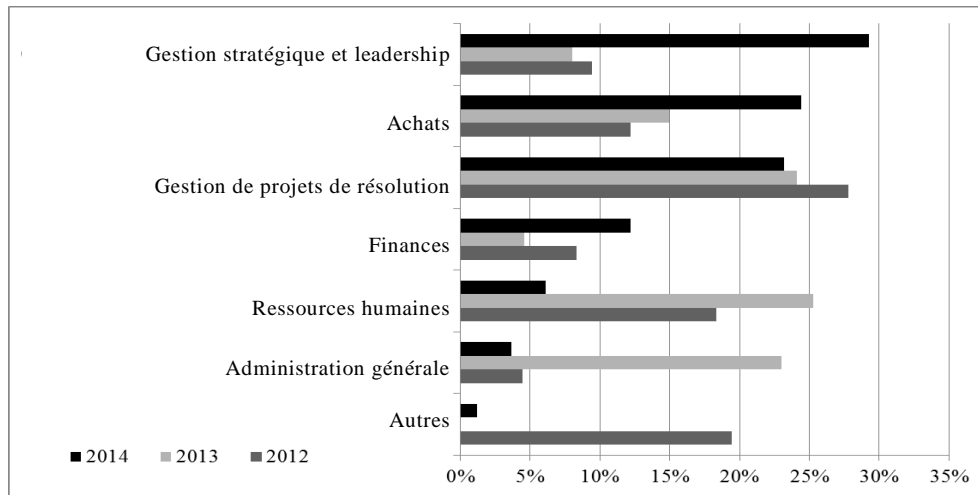
¹ Ordre d'importance :

Grande importance : il est jugé indispensable de prendre des mesures pour garantir que l'UNOPS ne sera pas exposé à des risques élevés.

Moyenne importance : il est jugé nécessaire de prendre des mesures pour éviter une exposition à des risques importants.

Faible importance : mesures considérées comme souhaitables, qui devraient se traduire par une amélioration du contrôle ou un emploi plus efficient des ressources.

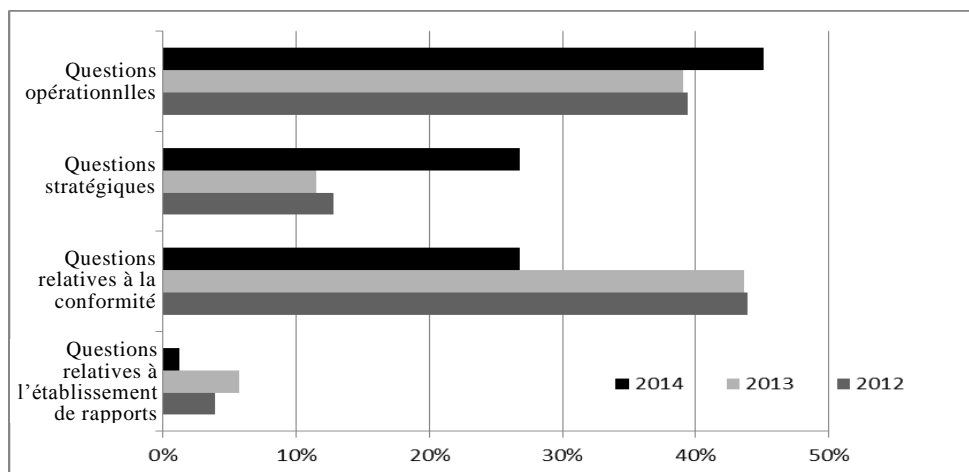
Figure 1
Recommandations des audits internes, selon le domaine fonctionnel²



Principaux domaines à améliorer, selon les rapports d’audit interne de 2014

23. En complément de l’analyse des recommandations figurant ci-dessus, la figure 2 précise le nombre de recommandations par type d’objectif³. Les recommandations relatives aux questions opérationnelles (45 %) arrivent en tête suivies par celles concernant les questions stratégiques (27 %), la conformité (27 %) et l’établissement de rapports (1 %).

Figure 2
Nombre de recommandations de 2014 par type d’objectif



² La catégorie « Autres » comprend : la sécurité, l’informatique, l’étude des contrats et des biens et la gestion des partenaires, des produits et de la qualité des services.

³ En suivant les objectifs de l’entité, tels que les décrit le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013), formulés par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway.

Questions opérationnelles

24. En matière de gestion des projets, des recommandations ont été formulées. Elles devaient amener à : a) renforcer le processus d'acceptation des engagements, en suivant strictement la politique des prix et en veillant à harmoniser l'outil de contrôle et la Note d'analyse de l'exécution; b) veiller à une gestion effective des risques associés aux engagements; c) veiller à ce que les accords ne soit passés avec les clients qu'après avoir été dûment approuvés par l'autorité responsable des engagements; d) veiller à ce que l'augmentation des risques soit imputé sur les projets et à ce qu'un inventaire des risques soit tenu et régulièrement mis à jour; e) veiller à ce que les contrôles internes permette la création de prix et de projets dans ATLAS; f) veiller à ce qu'il soit régulièrement procédé à des vérifications par sondage des transactions destinataires, ainsi qu'à un examen approfondi des dépenses et des pièces justificatives avant tout décaissement de fonds en faveur des partenaires d'exécution; g) veiller à assurer un contrôle effectif des délais de soumission des rapports à l'agent de financement local; h) veiller à ce que les perspectives développement soient inscrites dans le système dès qu'elles sont identifiées; i) assurer le contrôle et le suivi des conclusions et des recommandations faisant suite aux visites de suivi sur le terrain et veiller à ce que les problèmes soient traités en temps opportun; j) déterminer, en collaboration avec les partenaires d'exécution, le nombre de visites de supervision envisageables; k) contrôler effectivement le transfert des matériaux de projet aux utilisateurs finals; assurer une gestion effective des fonds alloués aux projets et renforcer le contrôle des dépenses consacrées aux projets. En combinant directives, outils et mesures de suivi plus efficaces, il devrait être possible de régler les problèmes qui se posent.

25. Dans le domaine des achats, les recommandations devaient amener à : a) assurer une gestion effective des garanties bancaires; b) renforcer le système de suivi des activités d'achat; c) garantir la séparation des tâches dans le processus d'achat; d) veiller à ce que les comités d'évaluation des offres soient composés comme il convient par l'autorité chargée des achats; e) veiller à ce que les déclarations de conflit d'intérêts soient signés par tous les membres des comités d'évaluation; f) faire preuve de la diligence requise dans le processus d'appel d'offres; g) établir des accords de long terme pour les achats récurrents; h) mettre en place des consignes permanentes pour les échanges avec l'équipe de UN Web Buy établie au siège de l'UNOPS; et i) mettre en œuvre une approche fondée sur les risques lors de la vérification des antécédents des fournisseurs.

26. Dans le domaine des ressources humaines, les recommandations formulées devraient permettre de : a) renforcer l'étude préliminaire des recrutements et leur approbation; b) assurer le réajustement rétroactif l'allocation des dépenses de personnel en fonction de la date d'engagement effective; c) veiller à ce que le fusionnement des postes clés et des principales responsabilités prenne en considération les intérêts à court et long terme du Bureau; et d) veiller à ce que les approbations officielles des engagements soient notifiées et à ce que les salaires soient alloués aux projets en conséquence.

27. Dans le domaine de la gestion des biens, des recommandations ont été faites en vue d'apporter au personnel de l'UNOPS des éclaircissements concernant les termes « official business » (« mission officielle ») utilisés dans le document AI/CSPG/2013/01 en rapport avec la gestion et l'utilisation des véhicules officiels.

28. Dans le domaine des finances, les recommandations formulées devaient amener à : a) garantir une gestion effective des coûts directs gérés sur le plan local; b) garantir une vérification indépendante de l'exhaustivité et de l'exactitude des avantages, des prestations et de la paie; et c) fournir une documentation permettant de justifier l'augmentation des coûts liés aux avantages et aux prestations parallèlement à une réduction des effectifs de l'UNOPS.

Questions relatives à la conformité

29. La plupart des rapports comportaient des recommandations visant à assurer un plus grand respect des politiques et procédures et portant sur presque tous les domaines fonctionnels. Les principales recommandations visaient à : a) renforcer le système de contrôle de manière à s'assurer que les transactions sont constatés dans les états financiers de la période comptable à laquelle ils se rapportent; b) garantir que tous les fournisseurs, passés et présents, possèdent un profil unique dans ATLAS; c) garantir la publication d'une note d'orientation sur les paiements; d) veiller à ce que les membres du personnel dont les contrats ont expiré ne continuent pas à travailler; e) veiller à ce que les bons de commande soient émis pour le montant intégral des contrats; f) veiller à ce que les achats soient conformes aux termes des contrats; g) élaborer et appliquer des instructions en vue du recouvrement des coûts liés à l'utilisation des véhicules officiels à des fins personnelles; h) garantir le respect des procédures de la délégation de pouvoirs; i) veiller au recouvrement de la taxe à la valeur ajoutée payée lors des achats; j) veiller à la séparation des tâches; k) veiller à ce que des plans de continuité des opérations existe dans les centres de projets; l) veiller à ce que les fonds ne soient pas avancés à moins qu'un engagement de dépenses écrit n'ait été reçu du partenaire; m) veiller à ce que l'UNOPS fasse preuve de la diligence requise en ce qui concerne l'inscription des fournisseurs au Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies; et n) veiller à ce que les fonds des projets ne soient pas transférés entre des projets distincts sans une autorisation formelle du donateur. Les points susmentionnés devraient être résolus grâce à l'exercice par la direction d'un encadrement et d'une supervision plus étroits, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une formation de meilleure qualité.

Questions stratégiques

30. L'attention a été attirée sur des questions susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs stratégiques à l'échelle de l'organisation, d'un bureau régional ou d'un centre d'opérations/de projets.

31. Dans le domaine de la gestion financière et du leadership, l'attention de la direction a été appelée sur la nécessité de : a) établir un plan de travail détaillé pour l'application de la stratégie d'entreprise envisagée pour les centres opérationnels; b) résoudre les questions de comptabilité et d'établissement de rapports encore en suspens et intégrer les exigences relatives à l'établissement de rapports dans le nouveau Progiciel de gestion intégré, application et planification de l'UNOPS; c) rédiger les mandats des différents centres opérationnels, en rappelant le champ et la compétence conformément à la Directive organisationnelle 15 (additif 2); d) assumer la responsabilité de la gestion des budgets administratifs gérés sur le plan local; e) renforcer la capacité des centres de projets en ce qui concerne leur fonction ressources humaines; f) définir les rattachements hiérarchiques, les mécanismes de contrôle et les plans de travail des fonctions d'appui de la nouvelle structure des centres de projets; g) appliquer une démarche structurée et dynamique

au développement des activités, avec les gouvernements et les autres partenaires; h) s'attacher à diversifier le portefeuille, de manière à réduire la dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs; i) procéder à une analyse approfondie en vue d'identifier le lieu le mieux indiqué pour l'implantation d'un nouveau centre de projets; j) mettre en place un mécanisme de contrôle du portefeuille; et k) conclure des mémorandums d'accord avec les principaux partenaires.

B. Audits de projets

Principe de l'audit unique

32. Le Groupe de l'audit interne et des investigations continue de défendre le « principe de l'audit unique » préconisé par le système des Nations Unies, tel qu'il est décrit dans le rapport de l'UNOPS concernant l'audit et le contrôle internes en 2007 (DP/2008/21).

33. L'équipe de direction est responsable du respect des dispositions des accords de projet, et le Groupe l'aide à remplir les obligations prévues dans les clauses de ces accords relatives à l'audit. Le Groupe confie la réalisation des audits à des cabinets indépendants, qui ont tous été présélectionnés par l'UNOPS et se plient au cahier des charges approuvé par le Groupe. Celui-ci a examiné tous les rapports d'audit établis par ces cabinets pour s'assurer de leur qualité avant leur publication.

34. En 2014, 11 des 14 rapports d'audit de projet ont été établis par un seul cabinet d'audit, avec lequel le Groupe a conclu, en 2013, un contrat de services de trois ans. La relation avec ce cabinet s'est révélée constructive jusque-là et a permis d'obtenir une plus grande cohérence dans l'établissement des rapports, un meilleur échéancier et une procédure simplifiée de réalisation des audits de projets.

Rapports d'audit interne concernant les projets

35. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, 14 rapports d'audit de projets spécifiques ont été publiés par le Groupe de l'audit interne et des investigations et soumis au Directeur exécutif de l'UNOPS.

36. Comme le montre le tableau 4, la majorité de ces 14 rapports publiés en 2014 contenaient à la fois une opinion sur les états financiers des projets à l'examen et une appréciation des contrôles internes, conformément aux exigences des partenaires et principales parties prenantes concernés.

Tableau 4

Nombre de rapports concernant des audits de projet parus entre 2012 et 2014

	2012	2013	2014
Rapports contenant une opinion sur les états financiers et une appréciation des contrôles internes	16	12	11
Rapports ne contenant qu'une opinion sur les états financiers	1	1	3
Rapports ne contenant qu'une appréciation des contrôles internes	1	0	0
Total	18	13	14

37. Comme indiqué au tableau 5, la proportion d'audits de projet assortis d'une opinion sans réserve sur les états financiers est passée de 88 % en 2012 à 92 % en 2013 et à 100 % en 2014. Cette progression atteste l'amélioration de la qualité des rapports financiers établis par l'UNOPS.

38. La proportion d'audits de projet à l'issue desquels les contrôles internes ont été jugés « satisfaisants » a diminué, passant de 67 % en 2013 à 55 % en 2014. Aucun audit de projet n'a donné lieu à l'appréciation « insuffisant » pour ce qui est des contrôles internes.

Tableau 5

Récapitulation des opinions sur la situation financière et des appréciations des contrôles internes pour les audits de projet réalisés entre 2012 et 2014

Type d'opinion ou d'appréciation	Nombre de rapports d'audit			Pourcentage du total		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Opinion sur les états financiers du projet						
Opinion sans réserve	15	12	14	88	92	100
Opinion avec réserve	2	1	0	12	8	0
Total	17	13	14	100	100	100
Appréciation du niveau global des contrôles internes						
Satisfaisant	10	8	6	59	67	55
Partiellement satisfaisant	7	4	5	41	33	45
Laisse à désirer	0	0	0	0	0	0
Total	17	12	11	100	100	100

Incidence financière des constatations issues des audits de projet en 2014

39. Dans sa décision 2010/22, le Conseil d'administration avait demandé que des informations sur l'incidence financière des observations d'audit soient fournies dans les futurs rapports. Pour 2014, l'incidence financière cumulée des rapports d'audit de projet contenant une opinion assortie de réserves était nulle.

Recommandations formulées dans les rapports d'audit de projet présentés en 2014

40. Les 14 rapports d'audit de projet contenaient 28 recommandations (contre 50 pour les 13 rapports d'audit publiés en 2013). Cet état de choses s'explique par le fait que les audits ont davantage été axés sur les questions systémiques et les risques les plus importants. Ces recommandations sont analysées en fonction de leur importance et de leur fréquence d'apparition par domaine fonctionnel.

Ordre d'importance des recommandations formulées dans les rapports d'audit de projet

41. Comme il apparaît au tableau 6, la proportion des recommandations formulées dans les rapports d’audit de projet qui ont été considérés comme étant d’une grande importance a diminué, passant de 19 % en 2013 à 10 % en 2014.

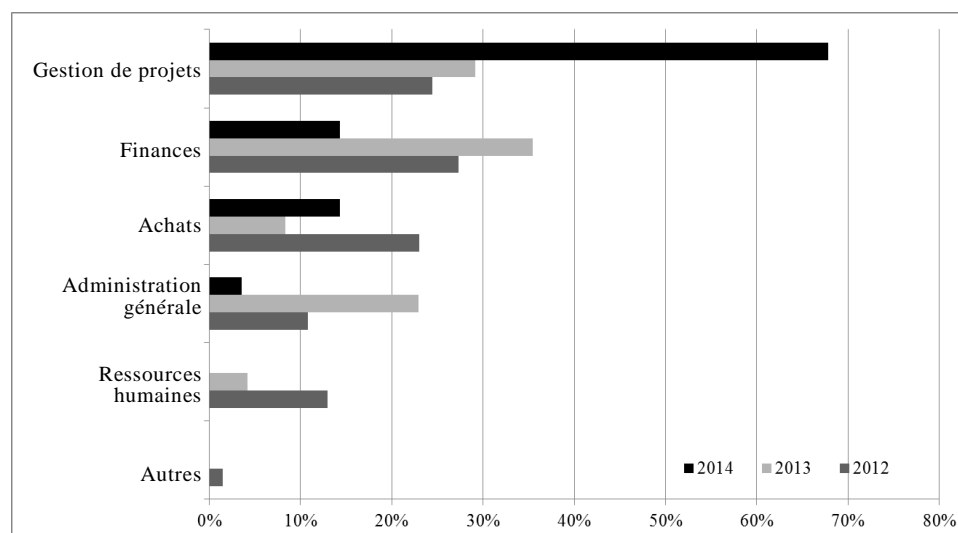
Tableau 6
Répartition par ordre d’importance des recommandations issues des audits de projets

Ordre d’importance	Nombre de recommandations			Pourcentage du total		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Grande	18	9	3	13	19	11
Moyenne	98	38	21	70	79	75
Faible	23	1	4	17	2	14
Total	139	48	28	100	100	100

Fréquence des recommandations issues des audits de projet, par domaine fonctionnel

42. La figure 3 illustre la fréquence des recommandations d’audit, par domaine fonctionnel. La plupart des recommandations la gestion de projets (68 %), les finances (14 %) les achats (14 %) et l’administration générale (4 %).

Figure 3
Recommandations issues des audits de projet, par domaine fonctionnel⁴



⁴ La catégorie « Autres » comprend : l’informatique et la gestion stratégique et le leadership.

Principaux domaines à améliorer selon les rapports d'audit de projet de 2014

43. Les principaux domaines à améliorer sont notamment les suivants :

a) *Gestion de projet/programme*. Les recommandations devaient amener à : i) mieux faire respecter les exigences liées à l'établissement des rapports; ii) veiller à l'établissement du calendrier de planification et de décaissement; iii) accélérer l'exécution des activités de projets; iv) améliorer la planification des activités de projets; v) veiller à ce que les dépenses soient engagées conformément aux lignes budgétaires approuvées; vi) veiller à ce que les projets soient effectivement contrôlés par le Comité directeur du projet et le Comité du budget; vii) veiller à ce que les budgets des projets soient régulièrement contrôlés; et viii) veiller à ce que les rapports à adresser aux clients soient élaborés en temps utile;

b) *Questions financières*. Les recommandations devaient amener à : i) s'assurer que le budget est correctement contrôlé; ii) s'assurer que le plan comptable adéquat est utilisé; iii) s'assurer que les fonds sont alloués aux paiements convenus, conformément aux accords de projet; iv) s'assurer que la petite caisse est correctement contrôlée; v) s'assurer que la codification exigée des projets dans le système ATLAS est complète; et vi) veiller à ce que les dépenses soient dûment étayées par les justificatifs qui s'imposent;

c) *Achats*. Les recommandations devaient amener à : i) s'assurer que les termes des contrats sont respectés; et ii) à s'assurer que la documentation des activités d'achat est conforme au manuel des achats;

d) *Ressources humaines*. Les recommandations devaient amener à : i) veiller à ce que l'engagement des différents vacataires soit conforme aux directives de l'organisation; et ii) à ce que les fichiers de documentation soient complets;

e) *Administration générale (gestion des avoirs)*. Les recommandations devaient mener à veiller au respect des exigences en matière de documentation, et des directives concernant le transfert d'avoirs et le contrôle à exercer sur la gestion des avoirs des projets.

C. Renforcement du système de contrôle interne de l'UNOPS

44. En 2014, la direction a mis en place de nouvelles mesures pour renforcer le système de contrôle interne. Ces améliorations ont été prises en compte lors de l'élaboration du plan de travail d'audit.

45. Le renforcement du système de contrôle interne est permanent. En 2014, la direction a revu des politiques et procédures ou en a publié de nouvelles dans les domaines suivants : a) révision de la politique relative aux contrats de vacataire; b) nouvelle directive organisationnelle relative à l'infrastructure durable : santé et sécurité; c) nouvelle instructive administrative relative au respect des manuels de planification de la conception des infrastructures d) révision de l'instruction relative à la gestion des immobilisations corporelles; e) révision de la structure des pouvoirs en matière d'achats; f) révision de la politique des heures de travail et des congés; g) nouvelle instruction administrative relative au fonds de prévoyance de l'UNOPS; h) révision de la politique des stages; i) révision de la politique relative aux principes comptables, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS); j) révision de la politique relative à la formation et

au perfectionnement du personnel; k) nouvelle instruction relative au recouvrement des coûts directs; l) révision du manuel des achats; m) révision de la politique de l'UNOPS relative aux primes fondées sur le mérite; n) nouvelle instruction relative à la sécurité du système ATLAS; et o) révision de la politique relative aux voyages en mission.

46. L'UNOPS a conservé la certification mondiale ISO (Organisation internationale de normalisation) 9001 en matière de gestion de la qualité et a étendu la couverture de sa certification ISO 14001 pour les systèmes de management environnemental aux projets d'infrastructure qu'il gère en Afghanistan, au Kosovo⁵ et dans l'État de Palestine. En 2014, l'UNOPS a institué et mis en application un système de gestion de la santé et de la sécurité pour ses opérations relatives aux infrastructures, qui est à présent certifié par le Référentiel OHSAS de gestion de la sécurité et de la santé sur les lieux de travail 18001 du Royaume-Uni, la norme internationale appliquée en la matière. Cette démarche vise à réduire les risques auxquels font face le personnel et les sous-traitants de l'UNOPS en matière de santé et de sécurité lorsqu'ils travaillent dans des projets d'infrastructure qui peuvent comporter des risques.

47. Le système de contrôle interne de l'UNOPS repose sur des outils et des dispositifs institutionnels. En 2014, l'UNOPS a adopté un nouveau progiciel de gestion intégré, conçu pour mieux intégrer les processus opérationnels et les systèmes. Ce nouveau système devrait améliorer la qualité des données dont disposera la direction pour la prise de décisions, permettre à l'UNOPS de fournir un appui opérationnel plus efficace aux partenaires et soutenir la mise en œuvre des normes IPSAS. Le système est un élément clé de l'action que ne cesse de mener l'UNOPS pour optimiser ses systèmes de gestion des risques et renforcer les contrôles internes, la séparation des tâches et la conformité.

48. En 2014, l'UNOPS a amélioré son processus de gestion des risques, en y associant davantage l'évaluation des risques au niveau des projets et au niveau institutionnel, en clarifiant le principe de la responsabilité et en prenant en compte l'aggravation des risques. Avec l'appui du Groupe de l'audit interne et des investigations, la Direction a également commencé à élaborer un système de gestion des risques, qui harmonisera les pratiques de gestion des risques à l'échelle de l'organisation. Cette évolution se veut une réponse aux Commissaires aux comptes, qui avaient que l'UNOPS adopte une démarche plus systématique et des procédures claires pour la mise en œuvre pratique de la gestion des risques, conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit dans son rapport annuel pour 2013 (DP/OPS/2014/3, annexe 3). Par ailleurs, ces modifications du processus de gestion des risques ont permis une meilleure consolidation des données et de l'information, ce qui a amélioré la hiérarchisation des activités et des ressources de l'UNOPS.

49. En 2014, la Direction de l'UNOPS et le Groupe de l'audit interne et des investigations ont activement collaboré en vue d'assurer la mise en application des recommandations issues de l'audit interne et d'intégrer ces résultats à ceux obtenus par divers départements du Bureau. En utilisant ces résultats, la Direction a pu rapidement résoudre des problèmes et des domaines à risques ont été identifiés, ce qui a permis de préserver l'efficacité du cadre de contrôle interne de l'UNOPS. Les

⁵ Dans le cadre de l'adoption de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

résultats de ces initiatives se trouvent illustrés par la mise en application de 97 % des recommandations d'audit interne formulées entre 2008 et 2014 ainsi que de quelques recommandations (seulement 5) qui n'avaient pas été appliquées depuis plus de 18 mois.

V. Cadre de responsabilisation de l'UNOPS

50. Conformément au dispositif de contrôle et de responsabilisation de l'UNOPS, le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations rend compte au Conseil d'administration des ressources disponibles et nécessaires pour appliquer le dispositif.

51. Les piliers internes du dispositif de responsabilisation et de contrôle à l'UNOPS sont : le Groupe de l'audit interne et des investigations, le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit, le déontologue, le Bureau du Conseiller juridique, le Groupe des nominations et de la sélection, le Conseil des nominations et de la sélection, le Comité des marchés et des achats du Siège, le système de tableau de bord prospectif et les directives organisationnelles et instructions administratives de l'UNOPS.

52. Les piliers extérieurs fondamentaux du cadre de responsabilisation et de contrôle de l'UNOPS sont notamment le Conseil d'administration, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le Corps commun d'inspection, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

VI. Communication des rapports d'audit interne

53. Le Groupe de l'audit interne et des investigations se conforme aux décisions 2008/37 et 2012/18 du Conseil d'administration et suit les procédures qui y sont approuvées concernant la communication des rapports d'audit interne.

54. En conséquence, le Groupe de l'audit interne et des investigations a mis en ligne sur le site Web public de l'UNOPS une synthèse des rapports d'audit interne publiés après le 30 juin 2012 et la version intégrale de ceux parus après le 1^{er} décembre 2012. Par ailleurs, depuis novembre 2011, tous les rapports d'audit ayant trait aux domaines fonctionnels et thématiques et la liste de tous les rapports d'audit publiés depuis 2008 ont été affichés sur le site Web public de l'UNOPS.

55. L'expérience du Groupe de l'audit interne et des investigations en matière de communication des rapports d'audit est positive, en ce qu'elle amène à renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilisation et permet à la direction d'exécuter en temps utile les recommandations formulées dans les audits. Il s'agit également d'un moyen d'améliorer le niveau des rapports d'audit, dans la foulée du renforcement de l'assurance qualité demandé par les auditeurs internes.

VII. Services consultatifs

56. À la demande de la Direction, le Groupe de l'audit interne et des investigations fournit des services consultatifs qui couvrent diverses questions

concernant les contrôles internes, les politiques et les directives organisationnelles, les systèmes de gestion et les propositions d'accord de projet de l'UNOPS, ainsi que d'autres sujets spécifiques.

57. En 2014, le Groupe de l'audit interne et des investigations a proposé des services consultatifs comme suit : des avis sur la mise en œuvre d'un nouveau progiciel de gestion intégré et de tests de contrôle continu à intégrer à la configuration; des conseils à la Direction sur la création d'une fonction de trésorerie à l'UNOPS; contribution à la révision de la Directive organisationnelle n° 4 (Acceptation des engagements) et renforcement de la composante gestions des risques du processus; et élaboration d'un cadre d'évaluation des risques de fraude et conseils à la Direction sur les stratégies à mettre en œuvre pour encourager l'adoption de l'évaluation. Le Groupe a également siégé en qualité d'observateur au Conseil consultatif de l'UNOPS sur l'informatique et les communications.

58. En 2014, le Groupe de l'audit interne et des investigations a utilisé le Fonds de croissance et d'innovation pour soutenir l'élaboration d'un cours sur la lutte contre la fraude et la corruption en matière d'achats. Un cours de trois modules et des matériaux y relatifs ont été mis au point pour être dispensés en interne et, sur la base du recouvrement des coûts, à des partenaires de programme et à d'autres organismes des Nations Unies.

59. En 2014, afin de renforcer les capacités d'achat au sein de l'UNOPS, le Groupe de l'audit interne et des investigations et le Groupe des achats viables ont élaboré conjointement et diffusé sur le Web une émission destinée au personnel de l'UNOPS et consacré à la diligence dont il convient de faire preuve dans la vérification des antécédents des fournisseurs.

60. Comme suite à la demande d'un client, le Groupe de l'audit interne et des investigations a chargé un cabinet d'audit de procéder à une vérification des dépenses du contrat de louage de services « Service européen pour l'action extérieure » (Exécution de la Mission d'observation des élections de l'Union européenne en République démocratique du Congo).

61. Par ailleurs, le Groupe a continué d'aider la Direction à examiner les propositions d'accords relatifs aux projets contenant des clauses relatives à l'audit, afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux décisions du Conseil d'administration ainsi qu'aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS.

VIII. Investigations

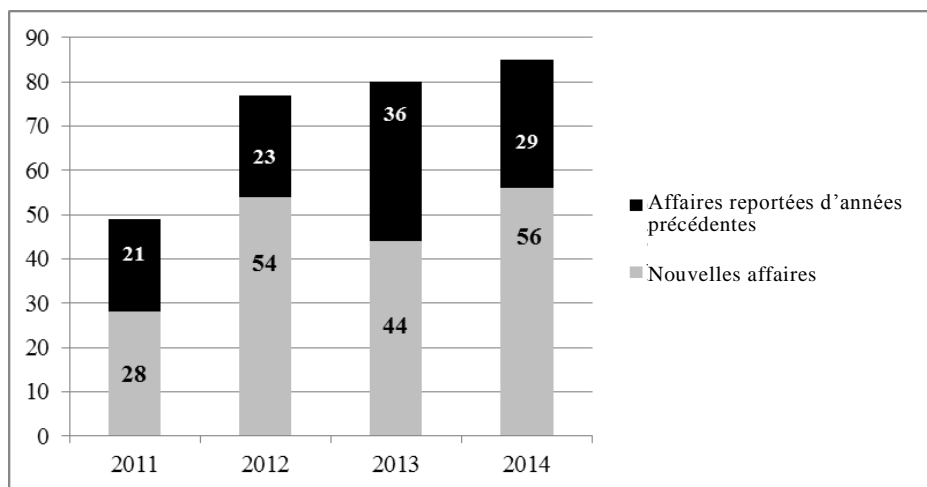
62. Le Groupe de l'audit interne et des investigations est la seule entité de l'UNOPS chargée d'enquêter en cas d'allégations de fraude, de corruption, d'abus de pouvoir, de harcèlement au travail, d'exploitation sexuelle, de représailles et autres actes répréhensibles.

A. Plaintes reçues

63. En 2014, le Groupe de l'audit interne et des investigations a reçu 93 plaintes, dont 56 ont entraîné l'ouverture d'un dossier et 37 relevaient de la catégorie « pour

information ». Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2013, année durant laquelle le Groupe avait reçu 74 plaintes (44 avaient abouti à l'ouverture d'un dossier et 30 avaient été classées « pour information »). Par ailleurs, 29 dossiers ont été reportés à 2014 : trois de 2012; et 25 de 2013 (fig. 4).

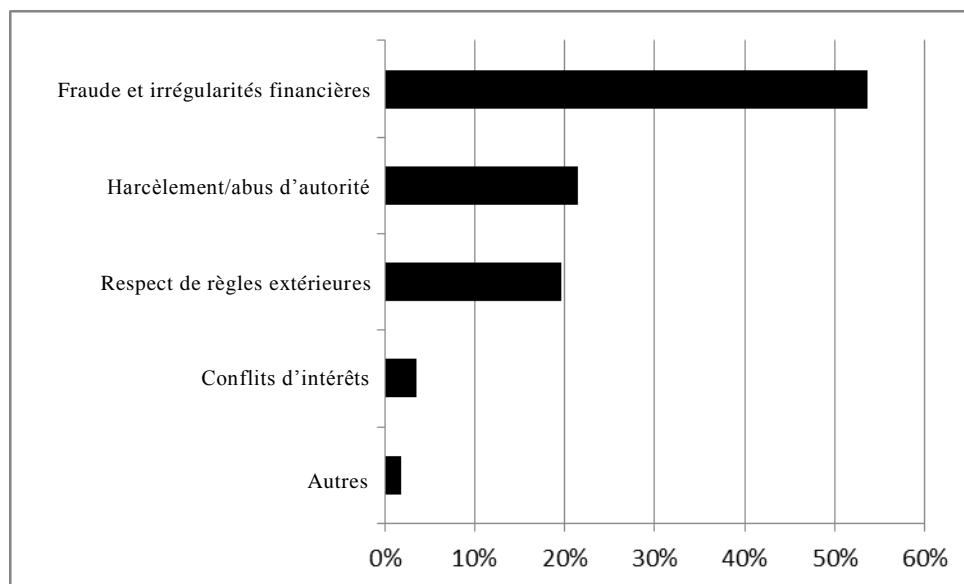
Figure 4
Nombre d'affaires à traiter entre 2011 et 2014



64. Cinquante-quatre pour cent des dossiers en 2014 avaient été soumis par la Direction ou le personnel; 9 % par le biais de la ligne téléphonique ouverte par le Groupe de l'audit interne et des investigations pour signaler les cas de fraude, ou de la ligne téléphonique de l'UNOPS pour signaler les cas de harcèlement; et 37 % par d'autres biais (des entités externes, par exemple, comme le prestataire de services d'assurance maladie).

65. Sur les 56 dossiers ouverts en 2014, 54 % (30 dossiers) concernaient une allégation de fraude ou d'irrégularités financières (achat frauduleux, fraude aux indemnités, vol, détournement de fonds et mauvaise utilisation des ressources de l'UNOPS). Par ailleurs, 21 % (12 dossiers) concernaient le harcèlement et l'abus d'autorité et 20 % (11 cas) concernaient le respect de règles extérieures (fraude à l'assurance maladie et violation des lois locales). Deux dossiers (4 %) avaient trait à des allégations de conflit d'intérêts et un dossier concernait un autre type d'écart de conduite.

Figure 5
Types de dossiers ouverts en 2014



B. Résultats des investigations

66. Les plaintes reçues font l'objet d'un examen initial afin de déterminer si elles relèvent de la compétence ou du mandat du Groupe de l'audit interne et des investigations. Si tel est le cas, une évaluation préliminaire est effectuée. S'il en ressort que des fautes ont pu être commises, le Groupe ouvre une enquête officielle. Si les allégations se révèlent fondées, il soumet un rapport d'enquête au juriste chargé des ressources humaines, qui devra prendre les mesures qui s'imposent.

67. En 2014, 58 affaires ont été clôturées, portant le nombre de dossiers ouverts de 85 à 27 soit une réduction de 68 % (voir tableau 7).

Tableau 7
Enquêtes relatives à des plaintes closes en 2014

	<i>Nombre de cas</i>	<i>Nombre</i>
Affaires reportées de 2013	29	34
Affaires reçues en 2014	56	66
Total des affaires en cours en 2014	85	100
Affaires clôturées sans que des mesures complémentaires soient nécessaires		
• Après examen initial	22	38
• Après enquête	4	7
Nombre total d'affaires clôturées sans que des mesures complémentaires soient nécessaires	26	45

	<i>Nombre de cas</i>	<i>Nombre</i>
Affaires clôturées assorties de recommandations concernant des mesures à prendre		
• Après examen initial	6	10
• Après enquête	26	45
Nombre total d'affaires clôturées assorties de recommandations concernant des mesures à prendre	32	55
Total des affaires clôturées en 2014	58	100
Affaires reportées en 2015	27	

68. Après examen initial ou évaluation préliminaire, 22 affaires (38 % de celles ayant été clôturées) ont été jugées sans fondement et ne nécessitant pas d'investigation complémentaire. Cinq autres ont été clôturées après enquête, sans renvoi devant le juriste chargé des ressources humaines (7 % des affaires clôturées).

69. En 2014, le Comité d'examen des fournisseurs a été saisi de 3 dossiers pour suite à donner (tous les 9 fournisseurs avaient été impliqués dans des affaires clôturées en 2013). Au moment de l'établissement du présent rapport, le Comité avait prononcé des sanctions à l'encontre de 23 fournisseurs.

70. Le Groupe a également procédé à des renvois dans des dossiers où les allégations n'étaient peut-être pas fondées mais nécessitaient une suite. Par exemple, il a renvoyé un dossier à un autre organisme des Nations Unies. Trois dossiers ont été renvoyés au juriste chargé des ressources humaines, afin que des lettres soient versées dans les dossiers individuels, pour des raisons telles qu'un défaut de coopération d'anciens membres du personnel. Le Groupe a également renvoyé quatre dossiers à la Direction pour examen et suite à donner.

71. Le Groupe a publié 28 rapports en 2014. Comme certaines des affaires avaient trait à des sujets multiples, une affaire donnée a pu faire l'objet de plusieurs rapports. Sur les 28 rapports, le Groupe a recommandé des mesures disciplinaires dans 25 rapports contre 23 membres du personnel et à renvoyé neuf fournisseurs devant le Comité d'examen des fournisseurs, comme indiqué dans l'annexe au présent document.

72. Sur ces 23 membres du personnel :

a) Cinq ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire;

b) Neuf ont démissionné de l'UNOPS avant la fin de la procédure administrative. Étant donné que le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies ne permet pas de prendre des mesures disciplinaires à l'encontre de personnes ayant quitté l'Organisation, il sera tenu compte de cette question en temps utile, au cas où la candidature de ces personnes devrait être prise en considération à l'avenir pour un poste à l'UNOPS;

c) Dix dossiers sont en suspens et concernent 9 personnes.

73. En outre, des mesures ont été prises par la direction en 2014 à l'encontre de quatre personnes concernées par des dossiers ouverts les années précédentes. Quinze d'entre elles ayant démissionné avant la fin de la procédure administrative,

il sera tenu compte de cette question en temps utile, au cas où la candidature de ces personnes serait prise en considération à l'avenir pour un poste à l'UNOPS.

74. Outre les recommandations administratives, le Groupe a recommandé un renvoi devant les autorités d'un pays, dans un dossier.

C. Renforcer les capacités d'investigation

75. Le Groupe dispose de deux professionnels qui se consacrent uniquement aux travaux d'investigation, avec l'appui d'un assistant aux investigations. Il a continué de faire appel à des consultants pour l'épauler et il en a été particulièrement ainsi en 2014 du fait de l'augmentation de la charge de travail. Cette croissance tient à l'appui résolu qu'apporte le Directeur exécutif au Groupe, aux possibilités accrues de formation, aux informations plus nombreuses concernant le Groupe et à une plus grande coopération avec les clients. Afin de renforcer ses capacités d'investigation, compte tenu de l'augmentation de sa charge de travail et de l'expansion de ses responsabilités, le Groupe a reclassé le poste d'enquêteur (P-4) en un poste d'encadrement (P-5).

76. Le Groupe continue de consacrer en priorité ses ressources limitées aux affaires les plus graves et confie les autres affaires à l'entité concernée. Par exemple, il coopère étroitement avec le Groupe d'accompagnement du changement dans les dossiers de harcèlement et d'abus d'autorité. Le Groupe travaille également en étroite collaboration avec des juristes et des hauts responsables, qu'il guide dans l'examen initial des allégations qu'ils peuvent décider d'entreprendre. Répondant à la demande du Conseil d'administration qui préconisait davantage d'activités de prévention, le Groupe s'est adjoint un nouveau membre, spécialiste du règlement des conflits et de la formation à l'intégrité, qui dirige la stratégie de l'UNOPS en matière de règlement informel des conflits, ainsi que l'action visant à assurer une formation dans les domaines de l'intégrité et de la lutte contre la corruption.

77. Le spécialiste de la formation en matière de règlement des conflits et d'intégrité apportera son concours à un environnement de travail fonctionnel et à son personnel. Ainsi, le Groupe dispose non seulement d'une procédure formelle de plainte mais, depuis juillet 2014, d'une procédure informelle par le truchement de laquelle on peut rechercher des solutions à l'amiable aux conflits qui apparaissent au jour le jour sur le lieu de travail. En recourant, très tôt, à des services de règlement des conflits, les parties peuvent volontairement résoudre leurs différends avant qu'ils ne s'aggravent.

78. En 2014, six dossiers de règlement des conflits ont été ouverts (tableau 8). Quatre ont été clôturés par le biais du règlement informel des conflits. Pour les deux autres dossiers, un suivi a été recommandé.

Tableau 8
Clôture des dossiers de règlement des conflits en 2014

	<i>Nombre de cas</i>
Affaires reçues en 2014	6
Total des affaires en cours en 2014	6
Affaires clôturées sans que des mesures complémentaires soient nécessaires	
• Après évaluation préliminaire	2
• Après recours à la procédure de règlement des conflits	2
Nombre total d'affaires clôturées sans que des mesures complémentaires soient nécessaires	4
Affaires clôturées assorties de recommandations concernant des mesures à prendre	
• Après évaluation préliminaire	2
Nombre total d'affaires clôturées assorties de recommandations concernant des mesures à prendre	2
Total des affaires clôturées en 2014	6
Affaires reportées à 2015	0

79. Le Groupe a également organisé des ateliers de formation dans les domaines des normes de conduite et de l'intégrité. En tout, 238 membres du personnel ont été formés dans le cadre de 12 ateliers à travers le monde. (table 9).

Tableau 9
Ateliers de formation en matière de normes de conduite et d'intégrité – 2014

<i>Région</i>	<i>Nombre d'ateliers</i>	<i>Nombre de participants</i>
Siège	3	45
Afrique	4	60
Asie et Moyen-Orient	4	112
Amérique latine et Caraïbes	1	21
Total	12	238

80. Le Groupe est étroitement associé au régime des sanctions appliquées aux fournisseurs et siège à titre facultatif au Comité d'examen des fournisseurs. En 2014, le Groupe a soumis trois dossiers au Comité d'examen des fournisseurs, outre 8 dossiers soumis en 2013. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Comité avait

prononcé des sanctions à l'encontre de 23 fournisseurs. Des renseignements plus détaillés sont fournis sur le site Web de l'UNOPS⁶.

81. L'UNOPS est bien décidé à empêcher, à détecter et à prévenir la fraude ou tout autre acte répréhensible qui pourrait être commis dans l'exercice de sa mission et le cadre de ses opérations. En collaboration avec le Bureau de la déontologie, le Groupe a publié une troisième enquête confidentielle sur l'intégrité, la déontologie et la lutte contre la fraude. Grâce au soutien résolu du Directeur exécutif, la participation a considérablement augmenté en 2014, 40 % du personnel supervisé par l'UNOPS ayant participé à l'enquête, contre 7 % en 2013. Les résultats de cette enquête ont apporté un éclairage sur la vulnérabilité à la fraude, les préoccupations du personnel et l'effectivité de programmes et de mécanisme de dissuasion destinés à faire face aux problèmes. Le personnel a exprimé le souhait que la formation soit plus étoffée dans ce domaine et que davantage d'informations soient communiquées sur les filières de remontée de l'information et sur l'issue des enquêtes. Les résultats de cette enquête seront pris en compte dans la planification de futures activités, telles que la formation et d'autres activités de prévention.

82. En collaboration avec le Groupe des pratiques juridiques, le Groupe de l'audit interne et des investigations va en outre revoir le Cadre juridique applicable aux violations des normes de conduite des Nations Unies, afin de déterminer s'il convient de procéder à des modifications ou à des mises à jour pour rationaliser les investigations.

83. Comme précédemment indiqué sous l'intitulé « Services consultatifs », le Groupe demeure résolu à renforcer les mesures préventives, notamment en matière de fraude. Conformément à la Charte révisée, son mandat a été étendu aux fonctions de formation et de lutte contre la fraude. En 2013, l'UNOPS a institué, à l'intention de son personnel, un atelier de formation en matière de normes de conduite. L'atelier fait partie des actions de sensibilisation au respect des obligations et à la déontologie menées en amont par l'organisation. Il vise à sensibiliser le personnel de l'UNOPS au respect des normes les plus élevées en matière de déontologie, de faire correspondre le travail de l'UNOPS avec sa vision, sa mission et ses valeurs, et d'apprendre au personnel comment repérer les problèmes potentiels et signaler les problèmes ou les soupçons. En 2014, le Groupe a formé 238 personnes, dans le cadre de 12 ateliers différents à travers le monde.

D. Collaboration avec d'autres entités

84. En vue de renforcer sa fonction d'investigation, le Groupe de l'audit interne et des investigations a collaboré avec divers services de l'UNOPS, en l'occurrence le Groupe des questions juridiques, le Groupe des pratiques de gestion des ressources humaines, le Bureau de la déontologie et plusieurs bureaux régionaux et bureaux de pays. Grâce à la coopération interdépartementale et à l'appui reçu des hauts responsables, il a pu régler de nombreuses affaires sans avoir à enquêter. Parallèlement, son avis a de plus en plus souvent été sollicité, ce qui pourrait expliquer l'augmentation du nombre de dossiers ouverts « pour information ».

⁶ <https://www.unops.org/english/Opportunities/suppliers/Pages/Vendor-sanctions.aspx>.

85. Le Groupe a pris un certain nombre de mesures afin de renforcer ses capacités d'investigation et d'échanger des renseignements sur la fraude avec d'autres services d'investigation, de manière à mieux recenser et gérer les irrégularités qui peuvent avoir des incidences sur les activités de l'UNOPS. Il a ainsi renforcé sa collaboration avec les services d'investigation d'autres organisations internationales. Par exemple, il a travaillé en étroite collaboration avec les autres organismes des Nations Unies représentés au groupe des chefs des services d'investigation du système des Nations Unies pour renforcer les pratiques d'investigation et le professionnalisme en proposant une instance consacrée à l'élaboration de politiques et procédures. La collaboration concerne notamment les domaines suivants : investigations communes, sanctions visant les fournisseurs, échanges de renseignements et service de conseils.

86. La collaboration avec d'autres services d'investigation a été renforcée par la signature d'accords de coopération avec d'autres organisations. Il s'agit notamment d'accords concernant la prévention, la détection et les investigations sur les cas de fraude et de corruption, qui ont été signés avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Département du développement international du Royaume-Uni.

IX. Récapitulatif de la suite donnée aux recommandations issues des audits internes

A. Application des recommandations d'audit formulées en 2014 et les années précédentes

87. Conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, le plan de travail annuel du Groupe comprenait le suivi des activités, qui permettait de s'assurer que les actions de la Direction avaient été effectivement menées à bien⁷. Le Groupe a mis en place un outil en ligne pour aider les administrateurs à rendre compte de la suite donnée aux recommandations d'audit, et il effectue des examens sur dossier pour ce qui est des mesures prises et de l'information communiquée à ce sujet.

88. Le tableau 9 ci-après montre l'état, au 15 janvier 2015, de l'application de toutes les recommandations d'audit formulées entre 2005 et 2014. Les recommandations formulées en 2011 ou avant ont été appliquées dans une proportion de 100 % et celles de 2012 à hauteur de 99 %. Le pourcentage global d'application des recommandations d'audit formulées entre 2008 (année où le Groupe a démarré son activité d'audit interne) et 2014 était de 97 %, ce qui témoigne de la grande réactivité de la direction en matière d'application des recommandations d'audit.

⁷ Cadre de l'Institut des auditeurs internes, Norme 2500 – Surveillance des actions de progrès.

B. Recommandations non suivies d'effets pendant 18 mois ou plus

89. Grâce à l'action concertée de la direction et aux efforts qu'elle a déployés, seules cinq des recommandations d'audit formulées plus de 18 mois avant le 31 décembre 2014, c'est-à-dire au 30 juin 2013, n'avaient pas été appliquées (4 % des 135 recommandations en souffrance). Il convient également de noter que toutes les recommandations signalées comme étant en souffrance depuis plus de 18 mois dans le rapport annuel de l'année dernière ont à présent été clôturées. On trouvera davantage de détails à l'annexe III.

Tableau 10
Application, au 15 janvier 2015, des recommandations d'audit formulées avant le 31 décembre 2014

Nombre de recommandations	2008-2011		2012			2013			2014		Total pour 2008-2013	
	Total	Audits réalisés par le Groupe	Audits de projet	Audits des programmes de lutte antimines	Total	Audits réalisés par le Groupe	Audits de projet	Total	Audits réalisés par le Groupe	Audits de projet		
Appliquées ou classées	3 184	179	138	38	355	55	38	93	12	13	25	3 657
En pourcentage	100	99	99	100	99	63	76	68	15	46	23	97
Recommandation en cours d'application	0	1	1	0	2	32	12	44	70	15	85	131
En pourcentage	0	1	1	0	1	37	24	32	85	54	77	3
Total	3 184	180	139	38	357	87	50	137	82	28	110	3 788
En pourcentage	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

X. Questions opérationnelles

A. Contributions régulières

90. En 2014, les effectifs du Groupe de l'audit interne et des investigations inscrits au budget comprenaient 1 directeur (D-1), 1 vérificateur interne des comptes hors classe (P-5), 4 vérificateurs internes des comptes (1 P-4, 1 P-3 et 2 contrats passés avec des institutions ou des sociétés internationales), 2 enquêteurs (1 P-5 et 1 P-3) et 1 assistant aux investigations. Un poste relevant des contrats passés avec des institutions est resté vacant pendant cinq mois et un poste P-3 pendant six mois. Tous les postes étaient pourvus à la date de l'établissement du présent rapport. À cela viennent s'ajouter les cabinets d'audit, des consultants indépendants et des stagiaires. D'autre part, le Groupe a conservé un éditeur qui veille à la qualité des rapports d'audit interne.

91. En 2014, les prévisions de dépenses du Groupe s'élevaient à un montant de 2,324 millions de dollars.

B. Coopération avec les organismes professionnels et autres groupes

92. En 2014, a maintenu ses relations formelles avec l'Institut des auditeurs internes, dont il a fait sien le Cadre de référence international des pratiques professionnelles et dont tous les auditeurs du Groupe sont membres. Les auditeurs ont également continué d'assurer leur formation continue et conservé leurs titres et leurs affiliations professionnelles. Par ailleurs, le Groupe a participé à la réunion annuelle de l'Institut des auditeurs internes de 2014, qui s'est tenue à Londres.

93. Le Groupe a activement participé à la huitième réunion annuelle des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et aux conférences téléphoniques que ceux-ci organisent régulièrement. Le Groupe a également participé à la quarante-cinquième réunion du groupe élargi, qui rassemble les représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales.

94. Le Groupe a par ailleurs participé à la quinzième Conférence des enquêteurs internationaux ainsi qu'à la troisième réunion informelle des responsables des enquêtes des organismes des Nations Unies. Il a également participé à la Conférence européenne annuelle de l'Association of Certified Fraud Examiners, tenue à Amsterdam en 2014.

95. Le Groupe a prêté son concours au Bureau de la déontologie de l'UNOPS, à la sixième réunion du Réseau Déontologie des organisations multilatérales, qui s'est tenue à Copenhague en 2014.

96. Le Groupe a également aidé le Bureau de la déontologie à élaborer une campagne de sensibilisation, destinée à renforcer, chez le personnel de l'UNOPS, la connaissance de ses obligations en matière d'intégrité et de déontologie.

C. Renforcement de la fonction d'audit

97. En 2014, le Groupe de l'audit interne et des investigations a apporté plusieurs améliorations à ses politiques et procédures internes. Il a continué de réviser les documents de travail et les modèles afin d'améliorer l'efficacité du processus d'audit. Les consignes et les instructions aux clients en vue de la mise en application des recommandations à l'aide du logiciel d'audit du Groupe, TeamMate, ont été révisées et améliorées. Un tableau de bord permettant de suivre les recommandations d'audit a été créé et sera affiché sur le site Intranet du Groupe en 2015.

D. Comité consultatif de la stratégie et de l'audit

98. En 2014, le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit a poursuivi l'examen du plan de travail annuel, du budget, des rapports périodiques d'avancement et du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations, et a continué de fournir des conseils en vue d'améliorer l'efficacité des fonctions d'audit interne et d'investigation.

99. Le rapport annuel de 2014 du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit figure à l'annexe 3.
